

ICOM FRANCE
COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE L'ICOM

Restituer ? Les musées parlent aux musées

PARIS, MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS, 20 FÉVRIER 2019

Restituer ? Les musées parlent aux musées

*Clés de lecture du rapport sur
la « Restitution du patrimoine africain »
remis par Felwine Sarr et Bénédicte Savoy
au président de la République*

Sommaire



AVANT-PROPOS P.5

DÉBAT P.11

Réunissant

Claire Chastanier, adjointe au sous-directeur des collections, service des musées de France, Direction générale des patrimoines, Ministère de la culture

Philippe Guillet, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes

Yves Le Fur, directeur du département du patrimoine et des collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Émilie Salaberry, directrice des musées et archives de la ville d'Angoulême

Claude Stéfani, directeur des musées municipaux de Rochefort.

Modéré par Juliette Raoul-Duval, présidente d'ICOM France

COMMUNIQUÉ P.49

Avant-propos



Le rapport sur les Restitutions était très attendu par la profession. ICOM France l'a mis en ligne le jour-même de sa remise officielle, avec l'autorisation de ses auteurs.

Nous nous sommes aussitôt engagés auprès de nos membres à éclairer leurs questions.

Ces questions sont nombreuses, sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, sous-titré « vers une nouvelle éthique relationnelle », le rapport revendique des convictions et s'efforce de les faire partager : en exergue, cette citation de Michel Leiris : [...] « *on pille les Nègres sous prétexte d'apprendre aux gens à les connaître et à les aimer (...)* » précède un très conséquent rappel des conditions dans lesquelles se sont constituées les collections provenant d'Afrique subsaharienne, dont « *la quasi-totalité du patrimoine matériel des pays d'Afrique situés au sud du Sahara se trouve conservée hors du continent africain¹* », privant les jeunes Africains de l'accès à leur culture². Faisant suite aux propos du Président de la République « *la colonisation, crime contre l'humanité³* », la démonstration, évidemment, touchera au cœur de nombreux acteurs, y compris dans les musées : sans doute ceux-là même qui s'étaient, il y a peu (2017 : mission « musée du XXI^e siècle »), déjà fortement mobilisés sur les dimensions du « lien social » qu'ont à produire désormais les musées. ICOM France l'avait relevé à l'époque : les collections, l'excellence et la rigueur qu'elles requièrent pour être conservées et exposées - c'est-à-dire contextualisées -, y étaient moins interrogées que la question plus politique de la démocratisation et de l'accès, notamment, des publics les plus éloignés. A qui appartiennent les collections, sont-elles « prisonnières des musées » ? Ces interrogations resurgissent dans le plaidoyer qui est proposé pour les restituer.

Sur la forme, et comme le fond l'emporte, le rapport ne s'attarde pas à évoquer ou évaluer les dimensions concrètes des préconisations

¹Felwine Sarr / Bénédicte Savoy. *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, novembre 2018, p. 3

²*Ibid.*

³Déclaration d'Emmanuel Macron, candidat à la présidence de la République française, effectuée lors de l'entretien accordé à la chaîne algérienne Echorouk News le 14 février 2017

qu'il soumet aux politiques. Des ateliers sont certes prévus pour y travailler. Mais, positionnée en aval de la décision et du choix des objets à restituer, cette procédure ne peut pas rassurer ceux qui s'inquiètent de la place relativement modeste qui est réservée aux « professionnels des musées » : qu'il s'agisse des personnels scientifiques (conservateurs, historiens...), de ceux qui œuvrent à l'intégrité des objets (restaurateurs, régisseurs...), de ceux qui en font le récit aux publics, ou encore de ceux qui en assurent la sécurité face aux aléas naturels ou malveillants.

Aussi, avant même d'auditionner les auteurs - qui en ont accepté le principe et nous les en remercions - il nous semble intéressant de faire une réunion d'échange entre professionnels de musées sur les différents aspects du rapport qui les concernent.

Dans ce premier temps, nous concentrerons nos discussions autour de quelques questions très concrètes, par exemple :

- 1 - Que dit le droit du patrimoine, en France et à l'étranger ?
Que dit le code de déontologie de l'ICOM ?
- 2 - Comment et par qui, dans les musées, les collections sont-elles étudiées, documentées... ?
- 3 - Que dire à nos visiteurs, à nos partenaires ?
- 4 - Musées et diplomatie culturelle : quels liens ?

Débat



Intervenants :

Claire Chastanier, adjointe au sous-directeur des collections, service des musées de France, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture

Philippe Guillet, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes

Yves Le Fur, directeur du patrimoine et des collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Émilie Salaberry, directrice du musée d'Angoulême

Claude Stéfani, directeur des musées municipaux de Rochefort

Modératrice : Juliette Raoul-Duval, présidente d'ICOM France



Juliette Raoul-Duval - Nous parlerons ce soir d'un sujet sensible, la restitution du patrimoine, et du rapport qui vient d'être remis à ce sujet au président de la République avec pour sous-titre « *Vers une nouvelle éthique relationnelle* ». Nous le faisons entre professionnels, d'où l'intitulé de ce débat : « Les musées parlent aux musées ».

En quelques heures, nous n'aborderons pas tous les sujets, mais notre objectif est de fournir à nos collègues, présents ou qui liront le compte rendu de cette soirée, quelques clés de lecture professionnelles pour les aider dans leur propre organisation ou face à des visiteurs ou partenaires : des éléments juridiques et déontologiques ; des repères plus clairs sur le travail scientifique accompli dans les musées ; l'amalgame à éviter entre croire et savoir...

Nous ne sommes pas réunis pour faire ni refaire l'histoire, mais pour parfaire l'exercice de notre métier.

Avec ses 5 000 membres, ICOM France est une force, représentative de la profession dans tous ses aspects. Mais elle n'est qu'un des 135

comités nationaux - le deuxième plus gros certes - d'ICOM, qui compte 40 000 membres et qui a des comités nationaux également dans les pays d'où viennent les œuvres visées par le rapport, dont le périmètre est circonscrit à l'Afrique subsaharienne. D'autres comités nationaux – Belgique, Royaume-Uni, Allemagne – débattent aussi actuellement, et nous les inviterons à un colloque, au printemps ou à l'automne. Pour l'heure, sachez que nos collègues d'Afrique subsaharienne suivent ou peuvent suivre nos débats – ONG liée à l'Unesco, ICOM est un vaste réseau vivant, et je remercie Peter Keller, son directeur général, d'être avec nous ce soir. Ayons cela à l'esprit pour honorer notre objectif qui est, je le répète, de donner des clés de lecture aux professionnels.

Je suis heureuse de vous accueillir au musée des arts et métiers, dont je suis issue, et je remercie mes collègues de leur coopération. Le lieu est pertinent : il est « neutre » par rapport aux collections concernées. Il a aussi valeur symbolique puisqu'il fut fondé sous la Révolution française par l'Abbé Grégoire, infatigable artisan des droits des peuples et de la lutte contre l'esclavage et l'antisémitisme. La mission attribuée en 1794 au Conservatoire reste d'ailleurs d'une actualité frappante : « *Rassembler en un même lieu toutes les machines nouvellement inventées ou perfectionnées (...) afin qu'en soient copiés les bons modèles* ». Il s'agissait alors de copier des modèles qui ne constituaient pas encore un patrimoine. Aujourd'hui, la technique permet de « reproduire » les œuvres et le terme s'invite avec une autre résonance dans le débat sur les restitutions : rendre des originaux et conserver leur double, ou l'inverse, est-ce « restituer » ?

ICOM France a été parmi les premiers à mettre en ligne le rapport de Bénédicte Savoy et Felwine Sarr et nous remercions les auteurs de nous y avoir autorisé. Il a suscité de nombreuses réactions. Je vous livre la mienne, qui est en quelque sorte celle d'une personne « normale », puisque je n'ai jamais eu à m'interroger sur la provenance des œuvres des établissements où j'ai travaillé.

J'ai lu ce rapport avec intérêt, j'ai été sensible à la vigueur du style et du ton, sensible à l'énoncé des pratiques contestables d'acquisition, au fait que les jeunes Africains ne disposent pas de leur patrimoine sur leur sol. Le rapport, documenté, apprend beaucoup de choses à des non-spécialistes. J'ai été aussi frappée, réceptive même, à la

conviction qui anime ce rapport. Réceptive, mais prudente ; j'ai aussi une vie de femme engagée et je sais combien la conviction peut conduire à choisir les arguments qui servent le propos que l'on veut nourrir : « *Les convictions sont des ennemis de la vérité plus dangereux que les mensonges* », écrivait Nietzsche.

De fait, lorsque j'ai repris mon rôle de professionnelle de musée, j'ai constaté que ce rapport ne parle pas des musées, de leurs métiers : conserver et protéger les œuvres, les documenter, leur donner sens dans leur contexte, évaluer leur état quand on les déplace, les prête, les dépose... Il ne dit pas que, avant tout déplacement d'une œuvre, les professionnels du lieu de départ et du lieu d'arrivée se parlent. Pourquoi le rapport est-il silencieux sur le professionnalisme ? Est-ce que, pour les auteurs de ce rapport, « l'éthique relationnelle » serait effacée au profit des enjeux de muséographie et de conservation ? Les acteurs ne peuvent y rester indifférents, et c'est aussi pourquoi nous avons voulu que ce soir, « les musées parlent aux musées ».

Nous constatons encore que le rapport traite des enjeux politiques et diplomatiques en s'affranchissant de l'expertise de ceux qui prennent soin, souvent grand soin, des œuvres. Alors, ce soir, parlons de ces œuvres, du bien ou du mal qui leur a été fait et surtout du mieux qui reste à faire et qui, en l'occurrence, n'est pas l'ennemi du bien.

Tous, ici, nous sommes nourris du code de déontologie de l'ICOM, que nous nous sommes engagés à respecter en adhérant. Il traite des questions de provenance et énonce, en ses articles relatifs au « *retour des biens culturels* » et aux « *restitutions des biens culturels* », que « *les musées doivent être disposés à engager le dialogue en vue du retour... Cette démarche, outre son caractère impartial, doit être fondée sur des principes scientifiques, professionnels et humanitaires, ainsi que sur la législation locale, nationale et internationale applicable, de préférence à des actions à un niveau gouvernemental ou politique* ».

En premier lieu, je donne la parole à Claire Chastanier pour qu'elle réponde à la question : Que dit la loi ?

Claire Chastanier - Merci à Juliette Raoul-Duval de cette introduction. Je tiens à vous rassurer, cela ne va pas être un cours de droit mais juste des propos rapides pour poser quelques jalons sur le

cadre du droit français actuel concernant les collections publiques. Le domaine public donc est encadré par trois principes protecteurs : le premier, bien connu, est l'inaliénabilité, principe codifié dans le code général de la propriété des personnes publiques et dans le code du patrimoine pour sa déclinaison aux collections publiques. Il s'agit d'un principe général attaché à la domanialité publique qui a des fondements historiques assez lointains. L'édit de Moulins de 1566 a fixé la différence entre le domaine qui appartient au roi en propre et le domaine de la Couronne, en quelque sorte la première forme du domaine public, dont le roi ne peut se dessaisir à son gré. Toute une jurisprudence du XIX^{ème} siècle a construit ce droit, qui n'est devenu principe législatif que récemment, notamment pour les collections publiques. Il n'a cependant pas valeur constitutionnelle, ce qui signifie qu'on peut donc y déroger par une autre loi. C'est sans doute le plus emblématique de ces principes protecteurs du domaine public. Depuis son inscription dans la loi relative aux musées de 2002, il a fait l'objet de controverses et de polémiques : le rapport de Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet sur l'économie de l'immatériel en 2006 militait pour qu'une partie des biens publics soit aliénable, tandis que le rapport de Jacques Rigaud de 2008 plaidait l'inverse en réaffirmant l'importance de respecter ce principe fondateur pour les collections publiques et plusieurs propositions de loi ont été déposées sur ce thème.

Les deux autres principes de protection du domaine public sont l'imprescriptibilité, qui permet aux personnes publiques de revendiquer des objets volés sans limite de temps, même pour des biens qui auraient par exemple disparus au XIX^{ème} siècle et seraient retrouvés aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas pour les biens privés, et le dernier, l'insaisissabilité des biens publics, qui ne peuvent être saisissables dans le cadre de procédures, ni utilisés pour couvrir une dette ou une créance.

Les demandes de restitution mettent donc forcément en jeu l'inaliénabilité du domaine public. Cependant, il y a des exceptions. On peut citer d'abord une fausse exception, la possibilité de transférer la propriété entre personnes publiques sans déclassement : de l'État à une collectivité locale, le bien concerné passe donc d'un domaine public à un autre. Mais il existe trois vraies exceptions à ce principe, cependant fermement encadrées. Des lois de circonstance ont organisé la sortie du domaine public de restes humains identifiés,

comme pour la Vénus hottentote en 2002 ou les têtes maories en 2010. En second lieu, la loi sur les musées de France, qui a solidifié l'inaliénabilité des collections, a prévu en parallèle une procédure de déclassement, étendue aux autres domaines patrimoniaux en 2010, qui suppose que le bien en cause n'a plus d'intérêt pour les collections publiques – les éventuelles demandes de restitutions n'entrent évidemment pas dans cette catégorie car elles portent sur des biens n'ayant pas perdu leur intérêt public. Enfin, troisième exception, nous avons fait introduire dans la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite LCAP, un dispositif d'annulation d'une acquisition. Il concerne pour l'instant un seul cas, celui de biens entrés dans le domaine public à la suite d'un pillage ou d'un trafic après 1997, date de la signature par la France de la Convention de l'Unesco, qui n'a pas de valeur rétroactive. Cette procédure, inscrite dans le code du patrimoine en 2016, ne concerne donc que les œuvres acquises issues de trafics récents. Au regard de ces éléments, on constate que, globalement, notre droit patrimonial n'offre pas de moyens évidents de traiter les demandes de restitution internationales.

Enfin, trois conventions internationales ont un rapport avec ce problème. Il s'agit de la Convention de la Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à l'issue de la Seconde guerre mondiale, et ratifiée par la France en 1957 ; de la Convention de l'Unesco de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels, que la France a ratifiée en 1997 ; de la Convention d'Unidroit – L'Institut international pour l'unification du droit privé – sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, que la France a signée en 1995 mais n'a pas encore ratifiée. Ces conventions sont très utiles et pertinentes pour régler les cas de trafic d'œuvres et les éventuelles restitutions, mais seulement pour les faits intervenus après leur ratification, le droit international n'étant pas rétroactif, les conventions ne sont donc pas applicables avant leur date de ratification. Elles n'offrent donc pas de réponse pour traiter les restitutions envisagées par le rapport Savoy-Sarr qui porte sur la période coloniale, avec un champ chronologique de 1880 aux indépendances dans les années 1960.

Pour conclure, le droit en vigueur, national et international, ne procure pas de moyens pour procéder aux restitutions du patrimoine

africain issu d'un contexte colonial, sauf à recourir à une loi de circonstance, qui pourrait représenter le moyen réutilisable pour les traiter en l'état du cadre juridique.

Juliette Raoul-Duval - Ce droit est complexe et les professionnels ne le connaissent pas forcément. Pourrait-on rassembler les différents textes en un fascicule ?

Claire Chastanier - Bien sûr, en y ajoutant les dispositions relatives à la domanialité publique et aux procédures de sortie du domaine public.

Juliette Raoul-Duval - Le périmètre du rapport est circonscrit à l'Afrique sub-saharienne. Je vous interroge tous : pourquoi ?

Yves Le Fur - Ce périmètre couvre justement les collections du musée du quai Branly. Il correspond au discours fait par le président Macron à Ouagadougou, dans lequel il déclarait que 95 % du patrimoine africain se trouvait hors d'Afrique et qu'il faudrait procéder, dans un délai d'environ cinq ans, à un certain nombre de restitutions temporaires ou définitives – ce qui est un peu ambigu. Puis est venu le rapport Savoy-Sarr qui a beaucoup agité et inquiété. Felwine Sarr a dit récemment qu'on était allé très loin dans les demandes. Ce rapport, qui aurait pu être équilibré, de bon sens, fournir des propositions concrètes de collaboration avec nos collègues africains a été en fait une déclaration tonitruante – mais peut-être est-ce dans l'air du temps de privilégier l'excessif sur le constructif. On s'est ainsi trouvé dans une situation où les discussions devaient avoir lieu d'État à État, par la voie diplomatique, sans que les musées ni les responsables de collections en France, en Europe et aussi en Afrique ne soient impliqués. Je vous remercie donc chaleureusement de leur donner la parole ce soir.

Au-delà du musée du quai Branly, sont concernées les collections comportant des œuvres non occidentales en région ou dans les muséums d'histoire naturelle. Par ailleurs, nos collègues européens, qui ont eux-mêmes parfois défini des procédures relatives à la restitution, ont été très attentifs au rapport, comme ceux du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Sénégal où un nouveau musée s'est ouvert, du Mali et du Tchad.

Ce qu'il convient d'abord de faire, c'est d'engager le dialogue, au niveau national et international, sur des problèmes concrets, ce qui permettrait de déboucher sur des échanges, des pratiques, des chantiers, des conduites qui ne se limitent pas à la restitution, un terme porteur d'une certaine violence. On l'a sans doute choisi pour alerter, et d'une certaine manière c'est une bonne chose, notre rencontre de ce soir le prouve. Mais dans les faits, les demandes provenant des pays que je viens de citer, dont certains ont déjà des musées et d'autres veulent en créer, ne concernent pas forcément des restitutions. Elles portent aussi sur des formations – au musée du quai Branly, nous recevons régulièrement des collègues étrangers – à la gestion de collection grâce à des bases de données adéquates et aussi à la recherche sur la provenance des œuvres – ces dernières demandes ont été plus nombreuses ces derniers temps, et l'on peut parfaitement faire un travail approfondi à ce sujet. Ce dialogue entre professionnels fournirait certainement un éventail d'arguments solides pour répondre à des demandes de nature diplomatique qui viseraient un peu facilement à puiser dans les collections, en orientant vers la circulation des œuvres, pas forcément leur restitution. Bien d'autres solutions existent, de pratiques à poursuivre ou à inventer avec nos collègues.

Claude Stéfani - Ce rapport, que j'ai trouvé intéressant, m'a amené à m'interroger sur mes pratiques, en vue d'apporter des solutions positives.

Le rapport dit, me semble-t-il, que l'on manque de documentation sur les collections africaines et que la transmission se fait mal. Je prends l'exemple du musée de Rochefort, ville coloniale, où se trouvent de nombreux objets qui proviennent d'ailleurs d'une zone plus large que l'Afrique sub-saharienne. Nous les avons présentés dans une perspective qui n'est pas vraiment historique mais au fil des collectes, de celles faites par des scientifiques au XIXe siècle jusqu'à celles de coopérants dans les années 1960. Le choix de donner comme contexte le type de collecte rend la présentation intelligible – lorsque c'est possible, car on ne connaît pas toujours la façon dont les pièces nous sont parvenues. Et pour en déterminer la provenance, les musées de province ne disposent pas toujours des spécialistes adéquats. Etienne Féau a commencé à inventorier les collections africaines, mais le travail n'a pas été achevé. Pour le mener à bien, tant pour l'Afrique sub-saharienne que pour d'autres aires – Emmanuel Kasarhérou

pourrait parler du patrimoine kanak dispersé –, il faudrait dégager des fonds pour constituer une équipe, une structure spécifique. Le travail a été fait de façon exhaustive pour le musée du quai Branly, mais pas en région. Cela répondrait à une question du rapport, mais le coût serait très important. Il ne m'appartient pas d'aller plus loin dans cette voie.

Le rapport aborde aussi la question de la transmission en signalant que, dans la présentation des collections, le regard occidental prime. Peut-être est-ce effectivement un travers de se contenter d'exposer la pièce et sa provenance sans aller plus loin. Si des spécialistes étaient affectés à ce travail, on pourrait en savoir davantage sur la nature de l'objet et sur son rôle dans son cadre initial. Certes, il est des cas où l'histoire des objets bute sur des impossibilités : certains sont muets, des inventaires n'existent plus et, faute de sources, on se trouve dans une impasse. Mais, d'une manière générale, une médiation de ce type éviterait que l'on présente une pièce pour sa seule valeur esthétique, ce que le rapport critique de manière voilée. Pour autant, il ne faut pas se l'interdire : ce n'est pas exclusif.

On devra s'attacher à éviter un autre travers, qui ne nous est pas reproché dans le rapport mais que d'autres ont mentionné devant moi : présenter les objets « n'importe comment », sans les recontextualiser en tenant compte de leur valeur et de leur rôle dans la culture qui les a créés, en sachant que cette valeur et ce rôle ont pu évoluer. Il faut présenter ce que le rapport nomme les « objets sensibles », en ce qu'ils occupent une place particulière dans la culture qui les a créés, d'une manière respectueuse de cette culture. En poussant ce principe au plus loin, on en vient parfois à la non-ostentation : on s'interdit de présenter certains types d'objets. C'est advenu pour les têtes maories pendant la période précédant leur rétrocession, par respect pour la population maorie.

Nous nous posons ces questions quotidiennement, et nous éprouvons parfois des difficultés à y répondre, en raison de notre méconnaissance des œuvres en question.

Juliette Raoul-Duval - Les collections d'histoire naturelle ne figurent pas dans le périmètre du rapport. Comment l'expliquer ?

Philippe Guillet - Une réflexion sur les restitutions est en cours au sein de la Conférence permanente des muséums de France. Lors

de notre réunion de novembre dernier, un silence absolu a fait suite à la question : « Évoque-t-on le sujet ? » ; cela traduit un malaise. En France, soixante-six muséums ou musées ayant une section d'histoire naturelle disposent d'une collection ethnographique, pour certaines importantes – notamment à Colmar, La Rochelle, Le Havre, Lille, Lyon, Nantes, Marseille, Nîmes, Toulouse, sans parler de Paris. Plusieurs dizaines de milliers d'objets y sont conservés. Des collections sont exposées dans des établissements récemment rénovés, à Lyon et à Toulouse par exemple, mais elles sont pour la plupart stockées dans les réserves et cela préoccupe les conservateurs. Dans les années 1990, ces collections étaient à l'abandon ; j'ai le vif souvenir de ma visite, à cette période, du grenier où étaient entreposées dans un état périlleux les collections désormais présentées au public au muséum de La Rochelle. La conservation s'est professionnalisée au fil du temps, un travail considérable a été fait et les collections ethnographiques sont pour la plupart sauvées et conservées dans de bonnes conditions.

La relecture de l'article de Roger Boulay intitulé « Actualités d'un débat qui s'éternise - Que faire des collections d'objets exotiques ? » publié dans le neuvième numéro de *La Lettre de l'OCIM* montre que, avec une terminologie autre, les questions qui nous agitent se posaient déjà en 1990. Roger Boulay, et aussi Josette Rivallain, présente ce soir, ont travaillé sur ces collections, mais je me suis demandé quelle connaissance exacte nous avions de nos collections, à Nantes. Aussi ai-je demandé à la responsable des collections de quelle documentation nous disposions sur le trophée provenant du palais de Béhanzin inventorié dans nos collections béninoises. Sa réponse est éclairante : « *Les seules informations connues à ce jour sont celles qui figurent dans un catalogue et sur le cartel de l'objet* ». Nous avons donc extrait du catalogue des mammifères bimanés la description suivante : « *Crânes de chefs nègres montés en trophée de guerre sur plateau de cuivre repoussé provenant du palais de Béhanzin à Abomey, Dahomey. Don de M. le capitaine Rilba de l'infanterie de marine* ». Outre que cet homme était en réalité un capitaine de tirailleurs sénégalais, cette réponse dit l'extrême faiblesse de notre connaissance de ces collections et le réel besoin d'études sur l'histoire antérieure de ces objets et les conditions de leur réception dans nos musées – comment ils y sont arrivés et s'il y a eu des commandes. Ce travail n'est pas fait – même pas, on le voit, pour un trophée emblématique.

Je me dois aussi de souligner que les conservateurs en histoire naturelle sont des paléontologues, des géophysiciens, des planétologues ou des préhistoriens ; leur formation, très éloignée de ce champ disciplinaire, les laisse désarmés. Incidemment, à Rochefort comme à Angoulême, ce ne sont pas des conservateurs d'histoire naturelle qui s'occupent de ces collections, ce qui est significatif en soi. Je lance donc un appel à la recherche universitaire sur les collections ethnographiques des muséums.

Enfin, les propriétaires des collections conservées dans les muséums régionaux sont les collectivités territoriales. Leur représentant est généralement le maire de la commune, auquel le directeur de musée, nommé pour gérer au mieux les collections, doit rendre des comptes.

Juliette Raoul-Duval - L'Allemagne a alloué 1,9 million d'euros à l'alimentation d'un fonds chargé de financer les recherches sur la provenance des œuvres. Ne devrions-nous pas proposer que la France s'inspire de cette mesure ?

Émilie Salaberry - Le rapport insiste sur le contexte de la saisie de ces objets, en se fondant essentiellement sur la lecture des collections nationales. Mais les collections régionales témoignent d'autres modalités de collecte, certes dans le contexte colonial, mais pas toujours aussi clairement documentées ni nécessairement faites sous le sceau de la violence et de la domination brutale. Dans le fonds extra-européen d'Angoulême, les collections africaines prédominent, avec quelque 5 000 pièces répertoriées, très bien inventoriées au moyen de fiches traditionnelles mais très peu visibles en ligne faute de moyens humains et de temps suffisants pour saisir les fiches et les diffuser sur Internet.

Le fonds historique ancien, qui comprend des objets d'autres continents, procède d'un legs fait en 1934. Lorsque le musée a récupéré la collection, elle était accompagnée d'un cahier d'écolier où étaient consignées la provenance géographique des pièces, la population productrice et l'éventuelle appellation vernaculaire de l'objet. Mais nous n'avons aucune information sur la manière dont Jules Lhomme, qui n'est jamais sorti de France, s'était procuré ces œuvres. Roger Boulay, qui s'est intéressé à la partie océanienne du legs, pense que les objets peuvent avoir été acquis dans les ports de Bordeaux et de La Rochelle ainsi qu'à Paris dans les foires d'art

dit nègre, mais aucun document ne permet de retracer les modalités de transaction ni de savoir s'il est agi d'achats ou de troc, et avec qui. Nous sommes également incapables de déterminer l'histoire de la collecte sur le continent d'origine. Nous savons seulement qu'à cette époque déjà existait un marché de l'art où se vendaient des objets qui n'étaient pas authentiques, au sens où ils n'avaient pas été utilisés dans la vie quotidienne mais qu'ils étaient fabriqués pour être vendus. Dans ce fonds, on trouve, pêle-mêle, des pièces ethnographiques à proprement parler, des objets rituels qui paraissent avoir été en usage et ce qui ressemble à des objets de curiosité très élaborés. Il y a donc dans ces collections une grande disparité de nature et de qualité, et on ne saura jamais si certains objets rituels ont été acquis par troc ou par la force.

Lors de ma rencontre avec Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, j'avais aussi mentionné les collectes scientifiques de la fin de l'époque coloniale. Le musée d'Angoulême a ainsi été le destinataire, en 2011, de la donation de la considérable collection d'objets ethnographiques constituée par l'ethnologue, archéologue et ethnomusicologue Jean-Gabriel Gauthier. Il a commencé son travail scientifique au Nord-Cameroun dans les années 1950 et l'a poursuivi jusqu'au début des années 2000. Chaque année pendant cinquante ans, cet homme s'est rendu plusieurs mois au Cameroun, où il s'est vu donner – sa veuve et ses enfants en témoignage – des spécimens représentatifs de chaque production du village où il a passé du temps. Certes, les voyages ont débuté pendant la période coloniale, mais ces travaux se sont déroulés avec toutes les autorisations officielles requises, ils ont fait l'objet de publications et cet échantillonnage exhaustif a été collecté sans demandes forcées ni sous la contrainte.

En conclusion, l'histoire de certaines collections peut éclairer le rapport autrement.

Juliette Raoul-Duval - Vous signalez tous que le préalable indispensable à la restitution est la recherche sur la provenance des objets. Si elle ne se fait pas, est-ce faute de moyens ? Le travail scientifique accompli par les musées n'est pas valorisé dans le rapport. Ne peut-on imaginer un travail sur l'histoire des objets mené conjointement par des chercheurs des musées et d'autres institutions ?

Josette Rivallain, retraitée du Muséum national d'histoire naturelle - Je suis stupéfaite de l'absence de formation historique de la plupart des conservateurs. Une recherche historique ne demande pas que l'on mette en branle telle institution ou telle autre. Les documents anciens, publiés ou non, montrent que, pour ce qui concerne l'Afrique, beaucoup d'objets collectés l'ont été à titre d'échantillons ; on a donc des bouts et des morceaux. Lors de leurs déplacements en Afrique, les gens se procuraient ce qu'ils voyaient : on ne leur montrait pas les trésors de famille – pour cela, il fallait être introduit. On doit garder cela en mémoire.

Pour reconstituer l'historique des collections, il faut rechercher les archives, et il y en a même dans les pays africains où elles sont, partout, en phase de réorganisation. Leur lecture donne une série d'informations sur les déplacements des objets quand on montait une exposition coloniale ou internationale, de 1830 jusqu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Vous le savez, les expositions coloniales étaient organisées par un comité qui envoyait des instructions au gouverneur général. Les archives montrent que les objets étaient soit achetés, soit empruntés puis restitués ; ceux que l'on avait fait venir d'Afrique pour les vendre et qui n'avaient pas trouvé preneur étaient donnés aux musées de France. Il suffit de consulter les archives pour documenter ces parcours.

D'autre part, si, au cours des années 1880-1890, ceux qui participaient aux expéditions militaires de conquête au-delà de terres connues ont rapporté des objets en très grande quantité, ce n'est pas que l'on a pillé les populations considérées mais que l'on essayait de mieux connaître les gens que l'on voulait conquérir. C'est tout à fait différent, et les collections des musées contiennent des séries d'objets qui n'ont jamais été utilisés.

Un important travail de recherche doit être mené dans les archives ; cela demande du temps, mais pas des spécialistes extraordinaires. C'est très peu fait en Afrique, soit parce qu'il n'y a pas de musées soit parce que ceux qui existent ont été complètement vidés et sont dans une épouvantable misère. Les questions d'échanges et de restitutions doivent être appréciées attentivement : il faut comprendre ce qu'il y a derrière une demande de restitution, car les objets apportés en France sont souvent des copies, et se méfier des fausses pistes. Des documents existent, il faut apprendre à aller les chercher. Enfin,

la notion d'esthétique doit être envisagée avec circonspection, car nous n'avons souvent que des squelettes d'objet : par exemple un morceau de bois plus ou moins bien taillé qui, sur place, était habillé mais dont les habits se sont perdus.

Philippe Guillet - Ce dont il est question, c'est aussi la constitution des collections d'histoire naturelle au XIXe siècle « *pour l'étude des corps observables de la Terre et de l'univers* » ; toutes les disciplines étaient confondues. Il se peut que la documentation existe, mais il faudrait la chercher. Or, un directeur de musée a beau avoir pour première préoccupation de documenter ses collections, il n'a absolument pas le temps de le faire. C'est dire tout l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur d'autres équipes, à l'Université, au CNRS et ailleurs.

Yves le Fur - Je suis d'accord sur le travail à fournir pour collecter les archives ; souvent apportées par des marchands, des particuliers et des galeristes, elles se révèlent très riches. On peut aussi trouver d'autres moyens d'agir. J'en donnerai pour exemple le « chantier des étiquettes » conduit au musée du quai Branly. Des chercheurs du musée se sont rendu compte que les étiquettes disent beaucoup : un œil exercé y trouve de nombreuses informations en fonction du type de graphie. André Delpuech en parle dans son ouvrage.

D'autre part, il faudrait élargir la perspective car la provenance n'est qu'un type de lecture de l'objet. Peut-être des informations locales pourraient-elles fournir d'autres éléments, dans une pluri-vocalité de commentaires différents selon l'origine, la culture, le point de vue où se placent un historien d'art, un ethnologue, un anthropologue africain, un anthropologue européen...

En bref, on peut dire les choses autrement qu'en argumentant avec beaucoup de brutalité et peu de finesse que tout ce qui a été pris par des expéditions scientifiques entre 1880 et 1960 s'apparente à des raids scientifiques menés par des ethnologues au couteau entre les dents, attendant que les gens aient le dos tourné pour voler leurs affaires. Il faut nuancer cette approche en privilégiant une ouverture des sources et des lectures que l'on peut faire des objets. L'esthétique est une des approches, mais il y en a d'autres. J'aimerais que la lecture des objets ne soit pas uniquement européenne, mais celle-ci a aussi sa légitimité.

Juliette Raoul-Duval - L'opinion selon laquelle la formation nécessaire n'est pas très compliquée a provoqué quelques remous dans la salle. J'ai moi-même entendu exprimer l'avis contraire en préparant ce débat, et le directeur de l'Institut national d'histoire de l'art a souligné dans un article l'insuffisance du nombre d'enseignants-chercheurs en histoire de l'art africain. J'ai aussi entendu demander qu'une formation spécifique soit apportée à tout professionnel travaillant dans un musée dépositaire d'une collection d'objets provenant d'Afrique subsaharienne pendant la période coloniale. Cela vous semble-t-il utile, et si tel est le cas, sous quelle forme ?

Yves le Fur - Je ne dirai pas que l'idée est mauvaise !

Josette Rivallain - Il faut apprendre aux étudiants de l'École du patrimoine à être sensibles aux aspects historiques, et former les gens pour qu'ils acquièrent au minimum une certaine tournure d'esprit ; après quoi, les choses seront beaucoup plus simples.

Vincent Lefèvre, sous-directeur des collections, Direction générale des patrimoines, service des musées de France, Ministère de la culture - Ma réflexion porte sur la formation. Il y a quelques années, j'ai participé à la mise en place, à l'École du Louvre, d'un séminaire sur la recherche de provenance qui existe toujours. La question est d'ordre général : il peut s'agir de l'Afrique subsaharienne, mais aussi des biens spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale, etc. L'expérience de ce séminaire montre qu'une chose est de sensibiliser à l'importance de la recherche de provenance, une autre de passer à la recherche effective, qui mobilise des techniques bien différentes selon qu'il s'agit d'art khmer ou d'art médiéval occidental. Alors, certes, « il n'y a qu'à former », nous dit Mme Rivallain et en effet il faut s'y mettre. Mais c'est moins une question de compétences que d'état d'esprit mais aussi, sur un plan matériel de disponibilités. Il existe des fonds d'archives en Afrique ? Soit. Encore faut-il avoir le temps et les moyens d'aller y faire des recherches. Nous sommes entre collègues, et chacun le sait : nous n'avons pas que ces objets à gérer. Les professionnels des musées doivent être attentifs à la question de la provenance, mais ils ne peuvent pas travailler tout seuls et il leur est nécessaire au contraire de travailler avec d'autres chercheurs et universitaires. Être conscient du problème, oui ; y travailler, c'est un peu plus compliqué.

André Delpuech, directeur du Musée de l'Homme - La provenance est une question éternelle – question de moyens, certes – mais est-elle pertinente ici ? Quelle que soit la provenance, affirme le rapport, tout ce qui dans les collections relève de l'Afrique pour la période 1880-1960 doit être restitué – que l'objet ait été pillé, volé, acheté, collecté par un ethnologue ou offert : puisque le rapport colonial était asymétrique, le mode d'acquisition ne détermine pas l'obligation de restitution. La question est donc : indépendamment du mode de collecte, restitue-t-on tout ou partie de ces objets ? Elle se pose pour les objets issus du sac des palais de Béhanzin mais aussi pour les frises du Parthénon. Ou bien y a-t-il des catégories d'objets, dont certaines ne seraient pas concernées ?

Yves Le Fur - Le rapport traduit une opinion, une idéologie même, sur un mode excessif. Face à des demandes de restitution d'État à État, ou sur pression d'un élu local, les professionnels de musée peuvent rappeler le parcours que retracent les archives et répondre : la provenance de l'objet que vous revendiquez n'est pas celle que vous croyez. S'agissant des pièces en provenance des palais d'Abomey par exemple, on peut faire une lecture historique qui ne réduit pas leur parcours à un simple pillage. Il en va de même pour les bronzes du Bénin. Dire que tout a été pillé n'a pas de sens. Il faut donc avoir de arguments historiques, fondés sur les archives, pour défendre une autre version.

Émilie Salaberry - Le rapport préconise la restitution des biens dont on a la preuve qu'ils ont été saisis de façon violente, et en plusieurs phases. Si l'on prouve que les modalités d'acquisition sont fondées, les objets peuvent rester dans le musée qui en est propriétaire : il y a donc une nuance, et c'est dire l'importance de l'étude approfondie de la provenance et des modalités d'acquisition. Mais à supposer que l'on retourne massivement nos collections, se pose le problème de l'objet unique et de l'objet « multiple » : va-t-on renvoyer huit cents masques Yoruba ou procéder à une sélection ?

Yves Le Fur - Certes, mais la charge de la preuve est inversée. Selon la position, unilatérale et plutôt violente de ce rapport, les biens en question ont été pillés, et il revient aux musées de faire la preuve que ce n'est pas le cas.

Claude Stéfani - Le rapport va même plus loin, de façon inquiétante à mes yeux, en ce qu'il s'agit de « *permettre ponctuellement la restitution d'objets dont, malgré des recherches, les conditions d'acquisition resteront inconnues, mais dont l'intérêt scientifique pour les collections africaines s'avèrera certain* ». Il est écrit plus loin que la commission paritaire d'experts désignés par les deux États parties « *apprécie les éléments relatifs à la provenance des objets et, si les conditions de l'acquisition initiale ne peuvent être clairement établies, leur complémentarité avec d'autres objets restitués ou leur intérêt pour le pays ou la communauté d'origine* ». Donc, quel qu'ait été le mode de collecte, si la pièce a un intérêt pour un musée africain, il faut la rendre. Dès lors, la demande de documentation exprimée ailleurs dans le rapport devient caduque.

Catherine Jaffreux, responsable des expositions et collections, Fondation Groupe EDF - Au Bénin, où je visitais récemment un musée au nord du pays, on m'a dit que 90 % des biens culturels étaient hors du pays. C'est cette proportion qui rend importante la question des restitutions. Accéder à leur patrimoine est un besoin culturel pour les Béninois.

Emmanuelle Cadet, association Alter Natives - Avec des jeunes, nous interrogeons depuis des années les musées sur la façon dont ont été acquis les biens non-européens, à Rochefort, au Havre, à Cherbourg et au musée du quai Branly. Beaucoup de ces jeunes de 15 à 21 ans, non scolarisés, éloignés des musées, ont ainsi fait des recherches sur des objets africains. Au-delà des professionnels qui sont ici, la question concerne aussi les différents publics : peut-on continuer à garder dans nos musées des objets mal acquis ? Nous la posons d'un point de vue déontologique, beaucoup de jeunes Africains la posent au nom de la vérité et de la justice, au-delà du droit actuel, qui peut évoluer. On ne réfléchit pas suffisamment, dans les musées, au problème de la provenance. Les Allemands ont publié un guide très utile à ce sujet. Au-delà même de la question des restitutions, objet de ce rapport, il faut étudier la provenance des œuvres afin de travailler avec les membres de la diaspora africaine, nombreux, qui attendent des réponses des musées français.

Yves Le Fur - Si un objet a été mal acquis, on peut envisager une démarche dans le sens que vous dites. La question est alors de savoir

où ira ce patrimoine mal acquis. Quant à la diaspora, par nature déplacée, elle peut avoir accès à son patrimoine, déplacé lui aussi.

Emmanuelle Cadet - Elle revendique que certains objets mal acquis retournent en Afrique.

Yves Le Fur - Il faut alors créer les bonnes conditions pour ce retour, par exemple en œuvrant avec des Africains à la construction de musées ou de centres mémoriels. Ils ont des idées sur la nature de ces lieux et il faut travailler avec eux de façon pragmatique.

Emmanuelle Cadet - Beaucoup sont déjà à l'œuvre, au Sénégal ou au Bénin.

Yves Le Fur - Et nous y participons à leurs côtés.

Juliette Raoul-Duval - La question des objets mal acquis est centrale ; il faut donc essayer de connaître avec le plus de certitude possible comment les objets ont été acquis.

Une autre question de fond, qui a provoqué beaucoup de réactions lors de la publication du rapport, est le fait qu'une discussion d'État à État s'est substituée à une discussion de musée à musée. C'est une des raisons de notre rencontre ce soir. Les conditions dans lesquelles les objets sont conservés dans nos collections, la possibilité de les déplacer, les conditions de leur accueil, tout cela relève des professionnels.

Notre code de déontologie préconise que la discussion de musée à musée doit être fondée sur des principes scientifiques, professionnels et humanitaires ainsi que sur la législation nationale et internationale de préférence à des actions au niveau gouvernemental ou politique. Comment organiser le travail des professionnels entre eux pour satisfaire à l'impartialité que notre code de déontologie recommande ?

Josette Rivallain - S'agissant des conditions d'accueil sur place en cas de restitution, ceux qui dirigent les musées africains actuellement ne sont pas très professionnels. Des formations sont en cours, dans les pays africains francophones, pour sensibiliser au patrimoine et construire des musées de qualité. Mais pour ce qui existe, même si

l'Unesco prend des mesures, les bâtiments et les collections ne sont pas en sécurité. Par exemple, les palais d'Abomey ont été remis en état mais les murs, classés au patrimoine de l'Unesco, ont brûlé. Ailleurs, les collections disparaissent. Mais une génération est en cours de formation et constitue des collections.

Émilie Salaberry - Je souscris au propos d'Emmanuelle Cadet sur le besoin de disposer en France de collections permettant d'établir des liens avec les diasporas africaines. De ce fait, la demande de retour massif qui figure dans le rapport est regrettable.

S'agissant de la provenance des œuvres, il faut faire une recherche très rigoureuse pour déterminer ce qui, dans nos fonds, relève du bien ou du mal acquis et trouver une solution en distinguant ce qui est pièce unique et ce qui existe en de multiples exemplaires. En ce moment même, une dame se propose de faire une importante donation de parures de tête au musée d'Angoulême et nous nous interrogeons, avec la donatrice, sur la répartition entre des musées des pays de provenance et le nôtre. C'est une piste pour continuer à enrichir nos collections tout en nous inscrivant dans une démarche éthique et respectueuse.

Dans le même esprit de mise en lumière du contexte colonial et du parcours des œuvres, l'histoire des pièces pourrait être expliquée au public de façon plus transparente. Pour l'heure, les indications sur le contenu et le sens des œuvres l'emportent, celles qui concernent l'histoire de la collection restent en demi-teinte. Il y a sans doute de gros efforts à faire dans ce sens.

Philippe Guillet - Sur l'origine des œuvres, les professionnels doivent être très mesurés dans leurs réponses. On a mentionné les palais d'Abomey : parler de pillage par les Français est trop simple, on peut aussi avoir une lecture très différente de ce qui s'est passé en fonction des forces en présence et des jeux de pouvoir entre un royaume esclavagiste d'une part et le général Dodds, lui-même métis, de l'autre. Il vaut la peine de faire l'enquête historique. Tenons compte aussi de l'important travail qui a été fait avec la diaspora, par exemple au musée d'histoire de Nantes, aux muséums de Rouen et du Havre, et qui donne vraiment un sens à ces collections. Enfin, tous les musées africains, y compris au Bénin, ne sont pas encore prêts à accueillir ces collections et toute une préparation est à faire

avec eux. Dans *Télérama*, il y a quelques années, un artiste béninois disait clairement qu'il fallait attendre, les choses n'étaient pas prêtes.

Jean-Jacques Ezrati, consultant - Lors d'une exposition organisée à Cotonou dans les années 2000 par le musée du quai Branly et la fondation Zinsou, j'ai constaté que l'opération constituait un apport et était menée de façon très professionnelle – mais c'était grâce au soutien d'une fondation privée, pas d'un gouvernement. Cela fait vingt ans que nous avons créé l'École du patrimoine africain : il y a des professionnels en Afrique. Mais les politiques ne suivent pas. Le danger, ce n'est pas le manque de gens compétents mais le manque de moyens mis à leur disposition. On peut s'inquiéter de la volonté des gouvernements, des plus changeants. Il y a d'autres solutions, en attendant la mise en place de certaines restitutions, telles le prêt ou le dépôt. Ne peut-on envisager une législation internationale obligeant les responsables politiques africains à agir, à constituer des ministères ou une direction des musées dotée de quelques moyens ?

Yves Le Fur - J'ajouterais que l'exposition organisée à Cotonou, avec soutien privé, s'inscrivait dans une démarche d'ensemble cohérente. Par exemple, des autobus amenaient les gens à l'exposition. On a mentionné au départ la circulation des œuvres. Elle peut être organisée sous diverses formes. Selon le rapport Savoy-Sarr, organiser une exposition en Afrique avec des objets venus d'Europe engendre une horrible souffrance, car ces objets repartent. On peut, dans un esprit plus ouvert, envisager des relations régulières entre musées européens et africains qui ne portent pas seulement sur le patrimoine africain : il y a eu un projet d'exposition Picasso en Côte d'Ivoire, une exposition Basquiat au Bénin. Mon rêve serait une exposition sur les trésors de l'art byzantin ou l'impressionnisme à Abidjan. C'est à cela qu'il faut tendre. Les jeunes Africains ont besoin de connaître leur patrimoine, certes, mais aussi bien d'autres choses. Ce qui est dommage, dans ce rapport, c'est qu'on y considère que seules les personnes appartenant à une culture ont le droit de parler de cette culture. Cela va à l'encontre de l'universalité du musée et des valeurs profondes des œuvres d'art, l'ouverture et le partage. En parler seulement sous l'angle de l'appropriation ne suffit pas. Il faut tendre à plus de transparence dans la présentation du patrimoine non occidental, mais aussi à établir des relations plus complètes avec nos collègues des musées africains.

Ensuite, on peut également imaginer des dons de collection à collection ou d'État à État.

Claire Chastanier - Nous sommes forcément favorables aux prêts et aux dépôts d'œuvres, pour favoriser leur circulation. On pouvait d'ailleurs en déceler la possibilité dans la formule, maladroite et ambiguë, de « restitutions temporaires », utilisée dans le discours de Ouagadougou et la lettre de mission des rapporteurs, mais ces derniers l'ont écartée dès le départ. Leur parti pris est de n'évoquer et de n'envisager de restitution qu'avec transfert de propriété. En tout cas, nous disposons de tous les outils juridiques et de l'ingénierie nécessaire pour organiser des prêts et dépôts dans des musées étrangers, partout dans le monde, comme le pratiquent déjà beaucoup de musées nationaux, et il faudrait intensifier la politique d'échanges et de circulation des œuvres dans les années qui viennent pour répondre aux attentes de visibilité du patrimoine africain en Afrique.

Cela étant, je partage sans réserve la position d'Yves Le Fur concernant la remise en cause de l'universalité: il faut se méfier de la tendance qui ferait que le patrimoine breton ne serait visible et ne pourrait être conservé que par des Bretons - population choisie juste pour avoir un exemple - et sur lequel ils seraient les seuls à avoir une légitimité suffisante pour faire des recherches. Au-delà de la question des restitutions, je discerne l'émergence d'une logique communautariste au niveau mondial qui est assez angoissante de mon point de vue personnel. De ce fait, vive l'exposition sur les trésors byzantins ou l'impressionnisme en Afrique ! Favoriser l'accès des jeunes Africains à leur patrimoine, comme l'a dit le président de la République, oui, mais pas seulement. Il faut aussi élargir leur horizon. Sinon, chacun finira par avoir des œillères et le monde à venir ne sera pas très drôle !

Jean-Jacques Ezrati - De fait, le rapport ne paraît rien moins qu'indigéniste : on croit lire une proclamation du parti des *Indigènes de la République* ! Les deux auteurs ne sont peut-être pas à mettre dans le même sac, mais le discours – « Aucun dépôt, rien sinon la restitution totale » – est celui-là. Nous devons, avec nos collègues africains, avoir une position intelligente.

Juliette Raoul-Duval - Nous sommes précisément réunis pour faire valoir qu'à une conception politique, peut-être communautariste,

nous pouvons apporter une réponse professionnelle. Elle pourrait prendre la forme de propositions pratiques ou techniques relatives, par exemple, aux règles de l'art en matière de circulation, de conservation préventive et de conditions d'accueil des œuvres. Qu'en pensez-vous ?

Émilie Salaberry - Pour avoir contribué au montage de projets avec plusieurs musées africains depuis dix ans, je peux témoigner de considérables disparités dans les niveaux et les types de formation de mes interlocuteurs. Au musée de Dakar, il s'agissait pour la plupart d'archéologues et de préhistoriens chargés d'une collection forte de quelque 6 000 à 7 000 objets aux problèmes de conservation avérés – le chantier des collections a montré que quarante pour cent des objets traités étaient en phase d'infestation active – mais sans outils spécifiques ; on peut remédier à cela si les gouvernements concernés y mettent les moyens. Des formations dans le champ de la conservation des collections et des métiers des musées ont été créées au Bénin et à Alexandrie mais il en va différemment ailleurs. Ainsi, l'un des derniers projets que j'ai montés était un programme de partage des savoirs relatifs à des objets conservés tant au musée d'Angoulême qu'au musée de Dakar. L'idée était de diffuser des dossiers documentaires numériques, théoriquement coconstruits ; en réalité, j'ai dû le faire seule car mon correspondant n'était pas historien de l'art et ne connaissait pas les collections panafricaines de l'Institut fondamental d'Afrique noire. L'Université de Dakar n'offre pas de cursus en histoire de l'art, si bien qu'il y a une difficulté réelle à faire vivre ces collections et à engager des collaborations internationales en ce domaine. Le contexte n'est pas le même au Bénin, non plus qu'au Cameroun où j'ai trouvé des interlocuteurs davantage formés en histoire de l'art et en ethnographie. La ville d'Angoulême a conclu une convention pluriannuelle de partenariat avec le Cameroun et nous montons des séminaires de formation et de recherche partagée.

La collection nord-camerounaise donnée au musée d'Angoulême en 2011 par la veuve de Jean-Gabriel Gauthier comprenait un volet archéologique et un volet ethnographique et ethnomusicologique. Les pièces ethnographiques ont été soumises à la commission d'acquisition, et nous avons montré qu'elles avaient été acquises dans un cadre légal, de bonne foi, en raison des liens tissés par le chercheur dans les villages où il avait résidé. En revanche, même si

Jean-Gabriel Gauthier avait obtenu des autorisations de fouille en due forme et reçu pour ses travaux les honneurs de la République camerounaise, la partie archéologique du don n'est pas entrée dans les collections du musée d'Angoulême : les pièces sont la propriété de l'État du Cameroun puisqu'elles sont issues du sous-sol camerounais. Or, depuis sept ans, en dépit des relances, personne au ministère de la culture camerounais n'est en mesure de me dire comment aborder cette collection. Les pièces maîtresses sont retournées au Cameroun ; ce qui reste à Angoulême est un matériel de recherche archéologique : 95 % des objets ne sont pas exposables et ils sont stockés depuis sept ans dans une pièce du musée ; quel sera leur devenir ? Je souhaite un travail coopératif, mais il faut déterminer qui a la propriété de ce fonds et s'il doit être scindé. La scission serait regrettable car la collection forme un ensemble cohérent. Je préconise donc une propriété juridique unique, assortie d'une coopération établie, étroite et régulière entre le musée d'Angoulême et des musées camerounais.

Enfin, je vous l'ai dit, les pièces exceptionnelles de cette collection ont été retournées au musée national de Yaoundé ; des documents officiels l'attestent. Mais j'y suis allée il y a quelques années, et je ne les y ai pas retrouvées. On aborde là une question que nous nous posons tous, donateurs compris : que deviendront les objets retournés ?

En résumé, nous avons proposé de restituer la collection archéologique de la donation de 2011 au Cameroun mais à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse des ministres successifs. C'est un exemple concret de ce qui peut se produire.

Juliette Raoul-Duval - Le dialogue est donc difficile à établir même quand on le cherche. Lorsque vous exposez ces objets, quelles modalités de présentation, quelle pédagogie choisissez-vous ? Quelles questions posent les publics ?

Claude Stéfani - Les collections étant bien plus réduites à Rochefort qu'à Angoulême ou à La Rochelle, nous avons pris le parti de les replacer dans la perspective historique de leur collecte. C'est très utile pour expliquer le fait colonial et décrire aux groupes scolaires non seulement les cultures créatrices des objets exposés mais aussi le rapport de l'Européen à l'Autre, qu'il soit Africain ou d'un autre continent. Les musées de Rochefort conservent une collection

constituée lors de l'expédition scientifique dans le Pacifique menée par Dumont d'Urville, une collection africaine datant du début de la colonisation et de la période de domination établie, et une collection extrême-orientale de la même époque, provenant d'Indochine. Cela permet d'aborder la manière dont l'autre a été perçu et aussi les types de collectes et leur évolution : collectes « scientifiques » du début du XIXe siècle dans le Pacifique, collectes particulières aux militaires, collectes trophées. Le tapis de selle de Béhanzin donné par un médecin de la marine en 1967 est ainsi présenté comme l'exemple même du trophée de guerre. Sont aussi exposés des objets venant d'Hanoi, légués par Jules Silvestre – un militaire au troisième régiment d'infanterie coloniale devenu gouverneur du Tonkin – dont une statue de Bouddha qu'il a récupéré dans une pagode avant qu'elle ne soit rasée par les Français pour construire une poste – le fait colonial absolu. Nous exposons aussi une remarquable statue de Ganesh pré-angkorienne qui avait été donnée au gouverneur de la Cochinchine. Les objets présentés sont contextualisés ; étant donné la particularité de ces collections, nous jugeons important de faire comprendre le phénomène de la colonisation.

Certains objets, muets faute d'inventaires, n'entraient pas dans une perspective historique : nous n'avions pas de sources. Ainsi d'un ensemble d'objets kanaks, historiquement orphelins, dont Emmanuel Kasarhérou parlerait mieux que moi. Roger Boulay a suggéré de ne pas les présenter comme des objets fossiles mais comme des objets témoignant d'une culture toujours vivante. Ils ont alors été recontextualisés avec l'aide du centre culturel Tjibaou et de Kanaks, et aujourd'hui le musée de Rochefort présente, en regard d'objets coutumiers et de symboles de la chefferie toujours très importants dans la culture kanake contemporaine, des objets de la vie quotidienne, dans une muséographie qui reprend volontairement la présentation faite de ces objets au XIXe siècle. Nous expliquons tout cela : comment on présentait les Kanaks et d'autres populations comme des hommes fossiles, et comment on les présente désormais, au travers d'un prisme complètement différent, avec le regard des Métropolitains et le regard des Kanaks. Chaque année, à l'occasion du festival du Pacifique, les Kanaks de métropole peuvent venir visiter le musée dans cette perspective.

Il y a là deux manières complémentaires de présenter les objets, sans négliger le regard esthétique, que l'on ne doit nullement s'interdire.

Il a été question de cloisonnement culturel et du reproche fait aux Occidentaux de porter sur ces objets un regard dont la légitimité est mise en question. Je tiens que les deux types de compréhension des œuvres sont légitimes et je ne vois pas pourquoi nous nous interdirions d'avoir notre regard, sans que cela nous autorise à interdire à ceux qui ont créé les objets d'avoir le leur. Voilà ce qu'il faut mettre en œuvre mais qui n'est pas systématiquement fait. À Rochefort, nous nous y sommes attachés, peut-être imparfaitement ; ce peut être une piste.

André Delpuech - J'observe que l'on ne parle que de restitutions des collections. Or, en ma qualité de responsable des collections des Amériques au musée du quai Branly, j'ai reçu beaucoup de représentants des Amérindiens, qui ont évoqué répétitivement la restitution du savoir : ils demandaient quels objets les concernant nous avions, et quelle documentation à leur sujet. J'ai été frappé que lorsque nous leur montrions d'emblée que nous étions là pour servir, que les collections étaient publiques, que chacun y avait accès et que nous donnions la documentation correspondante, ils nous remerciaient d'avoir évité la disparition de ces objets. Il s'agit de la période, un peu oubliée, de la colonisation française en Amérique du Nord ; nous conservons une collection du XVIIIe siècle relative à la Nouvelle France, effectivement sans équivalent en Amérique.

La transparence ne règle pas le débat sur les objets mais elle désamorce nombre de tensions. Le service public doit donner accès aux informations, en premier lieu aux populations concernées. Le pire que l'on puisse faire est de « cacher » les collections, de ne pas communiquer à leur sujet, car cela alimente les phantasmes sur les pillages. Souhaiter la bienvenue à nos interlocuteurs professionnels, leur montrer les collections, les archives, la documentation photographique : tout cela aide. Beaucoup de conflits sont nés de l'absence d'un dialogue dont les vertus sont réelles.

S'il est un exemple à mettre en exergue, c'est celui du château-musée de Boulogne-sur-Mer, qui conserve une collection de masques de la fin du XIXe siècle provenant de l'île de Kodiak, en Alaska. Des échanges ont lieu entre ce musée et celui de Kodiak, les masques conservés à Boulogne ont été envoyés là-bas pour une exposition qui a elle-même entraîné une revitalisation de l'archipel. Cet exemple magnifique nous inspire.

Yves le Fur - Des initiatives peuvent être prises en interne – les commentaires plurivocaux des objets – et hors les murs. Le musée du quai Branly a ainsi établi des « ateliers nomades », déplaçant des œuvres dans des communautés d'agglomérations. On peut aussi donner un accès direct à une exposition par le biais de *web-visites*. C'est ce que nous avons fait pour l'exposition *Les forêts natales. Arts d'Afrique équatoriale atlantique*, que des classes, au Cameroun et au Gabon, ont ainsi pu suivre sur des écrans.

Il serait intéressant de connaître les expériences conduites avec les diasporas. Récemment, Honoré Tchatchouang, responsable des affaires culturelles du programme de la Route des chefferies au Cameroun, a fait un stage de six mois au musée du quai Branly, partageant son expérience avec les conservateurs et avec le public. La diaspora camerounaise de Paris est venue en masse à cette présentation, si nombreuse que nous avons dû refuser du monde. Une diaspora peut se manifester à propos d'un sujet d'intérêt particulier mais, quand nous sortons des objets d'un musée, peut-être nos cibles ne sont-elles pas les bonnes. Il serait donc bon d'échanger nos réflexions sur ce que nous faisons en direction des diasporas.

Emmanuelle Cadet - Depuis 2012, le programme « Zone de Contact / Objets d'ailleurs » de l'association Alter Natives propose à des jeunes gens habitant des quartiers prioritaires de la politique de la ville de travailler sur l'histoire des acquisitions d'objets non européens par les musées. Ils sont accueillis dans des ateliers ; dans le cadre du projet « Retour sur Benincity », ils ont été reçus par des musées européens, à Dresde et à Vienne par exemple ; ils ont conçu une performance théâtrale portant sur les restitutions. Ce ne sont pas des projets ponctuels : les jeunes gens sont suivis pendant un temps long, avec l'accompagnement d'éducateurs. Ainsi mobilisés, ils s'intéressent à des objets évoquant un pan de leur histoire qui, souvent, ne leur a pas été expliquée. On compte parmi eux de jeunes migrants. Pour leur enseigner à prendre la parole, on passe par des vidéos, on montre des copies d'objets, on s'essaye, en bref, à tous moyens leur permettant de s'approprier les codes des musées. Parfois, pour ces jeunes, c'est devoir faire un grand écart de langage que de décrypter une fiche.

Nous pensons rédiger des fiches pédagogiques pour diffuser ces outils, dont il me semble indispensable que nous ne soyons pas

les seuls à nous servir ; d'autres, y compris au sein de l'Éducation nationale, devraient pouvoir suivre notre démarche. Mais cela prend du temps.

Marianne Sourrieu, directrice du Musée d'arts africains, océaniens, amérindiens de Marseille - Nous cumulons, si je puis dire, tous les handicaps, puisque nous avons en nos murs une collection de crânes surmodelés, une collection d'art africain et un dépôt de l'ancien Musée colonial de Marseille... Au départ, je m'occupais essentiellement de la section « Afrique » du musée et nous avons fait de nombreuses missions sur ce continent à l'époque où existait le ministère de la coopération. Il finançait beaucoup de travaux avec nos collègues africains, qu'au fil du temps, pour diverses raisons politiques, on a quelque peu oubliés. Je vois donc dans l'épisode des restitutions quelque chose d'assez positif : c'est une façon pour nous de retravailler avec nos collègues africains de manière différente, avec une problématique commune, comme il le faut. Certes, le problème de l'origine des objets se pose, mais pour envisager de manière constructive le rapport qui nous tombe dessus, il faut aller dans ce sens.

Émilie Sababerry - Je voudrais compléter votre propos par un témoignage. J'ai commencé à faire des missions en Afrique par motivation personnelle, car je ne disposais d'aucun budget ; je m'appuyais sur les Amis des musées et le mécénat pour les billets d'avion. Il est certain qu'aller sur place est essentiel pour construire une collaboration, les relations dématérialisées n'y suffisent pas. On peut alors échanger des savoirs, organiser des chantiers-écoles, des séminaires de formation. Mais quand on doit par ailleurs intervenir sur tous les fronts, il est difficile de faire avancer ce type de projets sur le long terme.

Prendre en compte les publics est aussi un travail de longue haleine, parfois ingrat. Certains publics aisés, habitués, nous sont acquis. Il en est d'autres qu'il faut aller chercher, pas seulement dans les diasporas africaines. C'est là qu'intervient la possibilité de faire circuler les objets : je suis allée à la rencontre de publics en emmenant des pièces de nos collections – celles qui peuvent l'être dans le cadre de la conservation préventive – dans les centres sociaux, les épiceries sociales. Il s'agit d'initiatives modestes, limitées. Il faudrait les réitérer, poursuivre sur le temps long, ce

qui est difficile avec une équipe réduite. Cette quête, incessante, demande un effort mais peut être gratifiante. Ainsi, nous travaillons avec la communauté mahoraise, complètement isolée à Angoulême et en difficulté sur tous les plans. Nos collections sont une porte d'entrée pour créer du lien social, avec les éducateurs de quartier dont le rôle est fondamental.

Jean-Jacques Ezrati - On se dit que les auteurs du rapport, et des responsables politiques, ne savent pas ce qu'est un musée. Alors nous, professionnels, à partir de l'ADN que nous avons en commun avec nos collègues d'Europe, d'Amérique ou d'Afrique, essayons, sinon de faire une contre-proposition, du moins de faire entendre une voix commune. Il y a aura une réunion européenne, c'est important. Déjà, présentons au Gouvernement français une position partagée par notre association internationale, fondée sur des valeurs évidente : on n'expose pas pour le seul plaisir d'exposer mais pour contribuer au développement de la société. Si l'on cherche à redéfinir la définition du musée de l'ICOM, il importe d'y revenir.

Juliette Raoul-Duval - Qu'est-ce qu'un musée ? C'est une question à laquelle nous n'apporterons pas de réponse ce soir. Mais donner une définition, commune à tous, de ce qu'est une institution muséale, c'est aussi une façon de prendre position quand les gouvernements veulent décider certaines choses à notre place. François Mairesse travaille, de façon permanente, à une nouvelle définition du musée, et l'ICOM demande à tous ses membres d'y contribuer. Peter Keller en dira un mot.

Peter Keller, directeur général de l'ICOM - C'est il y a deux ans, sans lien, donc, avec la question des restitutions, que l'ICOM a créé un comité permanent pour mener cette réflexion. François Mairesse en fait partie et, au secrétariat, Afsin Altayli s'en occupe. Le comité permanent a organisé une série de tables rondes à Singapour et en Amérique latine, de même que les comités nationaux en France et aux États-Unis. Chacun – pas seulement les professionnels des musées – peut proposer une définition sur le site de l'ICOM.

Le débat de ce soir a lieu entre Français, mais il s'inscrit dans une démarche générale qui se manifeste en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni. Nous voulons l'ouvrir en organisant l'année prochaine des tables rondes en Afrique, en Amérique latine et en

Asie, avant de rédiger un guide à ce sujet. La publication allemande me semble très prématurée. Lors du congrès de l'ICOM, à Kyoto, une table ronde réunissant les comités nationaux européens et non européens donnera l'occasion de poursuivre ce débat.

François Mairesse, professeur à l'Université Sorbonne nouvelle - Paris 3, président du comité international pour la muséologie de l'ICOM - Force est de constater que le musée est pratiquement absent du rapport Savoy-Sarr. La réaction qu'il véhicule quant à la restitution du patrimoine africain est très politique et ne se fonde nullement sur la connaissance de ce qu'est un musée et de ses différentes fonctions. En particulier, on n'y lit rien ni sur la formation ni sur la recherche liée à ce patrimoine. Dès lors, y répondre avec des arguments professionnels, n'est-ce pas se heurter à un mur ? Ainsi, le rapport balaye d'emblée les objections de nature scientifique, puisque là n'est pas l'important : l'important, c'est de restituer. La vraie question est donc : comment une communauté muséale peut-elle se mobiliser pour donner une réponse qui soit, elle aussi, politique, puisque c'est à ce niveau que l'on se situe ?

Juliette Raoul-Duval - Dire que le débat sur la définition du musée et celui sur les restitutions n'ont pas grand-chose à voir n'est vrai qu'en partie. Parler de restitutions, c'est exprimer une ambition de partage culturel, un désir de faire de la culture un outil de dialogue entre les peuples. Si le musée est un instrument de ce dialogue, alors que sa définition est en train de changer, le débat à ce sujet et celui sur les objets mêmes qu'on y conserve ne sont pas sans lien.

D'autre part, le rapport nous ramène aussi au code de déontologie : quel est le rôle d'un musée, quelle indépendance a-t-il face à l'instance politique ? À l'initiative de François Mairesse, nous avons d'ailleurs l'intention de réfléchir en 2019 et 2020 au lien entre musée et politique. Les professionnels ne sauraient rester indifférents à la façon dont les musées peuvent être instrumentalisés par les gouvernements.

Romain Saffré, conservateur du musée de Saint-Omer - Notre musée comporte à la fois une collection d'histoire naturelle et une petite collection d'ethnologie. Pour apporter la réponse professionnelle dont il est question, il faut s'affranchir du prérequis posé par l'État pour des raisons géopolitiques évidentes, à savoir

limiter le champ à l'Afrique sub-saharienne et à la seconde colonisation. Pourquoi ne pas inclure la première colonisation, d'autres continents que l'Afrique, et d'autres épisodes guerriers ? On rappellerait ainsi, sans esprit polémique, ce qui a été fait à l'issue de la période révolutionnaire en ce qui concerne les confiscations opérées entre Français ou par les Français dans d'autres pays. On aborderait alors autrement la question des biens mal acquis, que vient en quelque sorte polluer celle des restitutions à l'Afrique, laquelle prend cette importance en raison de la proportion du patrimoine qui a quitté le territoire. Mais quelle proportion du patrimoine français ou italien se trouve sur le territoire de la France ou de l'Italie ? Les révolutions, les suppressions de couvents, le fonctionnement du marché de l'art ont entraîné un brassage des œuvres, de manière légale certes, mais non sans violence politique si l'on pense aux expropriations imposées parfois par des pouvoirs étrangers, tel l'empire autrichien en Italie. Au fond, en Europe aussi une proportion énorme des œuvres se trouve hors du pays de production, à supposer d'ailleurs que ce pays existe du temps de l'artiste. Restreindre le champ comme le fait le rapport est problématique.

Tout autre chose, concernant la recherche : les équipes de notre musée ont dépouillé pendant un an les inventaires en relevant les numéros des registres papier qui ne se trouvaient pas dans la base numérique. Sur 150 objets africains et 40 objets polynésiens, on ne trouve dans la base numérique que quatre objets dits « africains » une quinzaine dits indiens et une quinzaine « océaniens ». On parvient d'ailleurs mal à les rattacher à ce qui existe dans les collections. Une doctorante qui connaît l'Océanie n'y est pas parvenue non plus. De plus, dans le Pas-de-Calais, les archives d'Arras ont brûlé pendant la Première guerre, Saint-Omer a des archives municipales, mais celles du musée ont disparu on ne sait comment. Bref, avec la meilleure volonté du monde, compte tenu du caractère sommaire des descriptions anciennes, on ne peut pas identifier la provenance de nombreux objets.

André Delpuech - En effet, on traite de l'Afrique subsaharienne de 1880 à 1965, mais on peut aussi remonter à tous les pillages antérieurs. Comme l'a dit François Mairesse, la dimension politique est essentielle. Au quai d'Orsay, bien des diplomates apprécient beaucoup cette monnaie de négociation. Dans ces conditions, nos arguments professionnels ne sont pas aisément recevables. Mais

il faut chercher une solution, car dans la voie du marchandage politique, on peut aller très loin.

Yves Le Fur - Pourquoi les responsables ne se sont-ils pas, à nos yeux, intéressés au musée ? Parce qu'à partir du moment où ils le considéraient comme une entité politique, il n'était plus un lieu sociétal d'échanges des cultures et d'enrichissement personnel. Si la conception politique s'est imposée, c'est que Bénédicte Savoy, comme en témoigne sa leçon inaugurale au Collège de France, accorde un rôle central à ce qu'elle appelle la *translocation*, sur laquelle continue de travailler Felicity Bodenstein. Ce terme recouvre l'ensemble des phénomènes et catégories d'appropriation d'œuvres d'art et du patrimoine aux dépens d'un plus faible, économiquement ou militairement. Tel est le centre de sa pensée, pas le musée, tel est le contexte idéologique, politique et culturel qui est le sien – et c'est peut-être pourquoi c'est à elle que l'on a demandé ce rapport plutôt qu'à des spécialistes des musées. Aussi est-il très important que, ce soir, grâce à l'ICOM, on remette les musées sur le devant de la scène.

Claire Chastanier - Je voudrais réagir aux propos de Romain Saffré en précisant que si les conventions internationales actuellement en vigueur sur les questions de lutte contre le trafic et de restitutions ne sont pas rétroactives, dans le passé un certain nombre de traités ont réglé néanmoins les répartitions des œuvres. Le sujet des restitutions est déjà compliqué, on ne va donc pas rouvrir tous les anciens dossiers – sinon, on finira par remonter aux Romains et aux Grecs ! Souvent la presse non spécialisée est approximative sur ces questions, se demandant par exemple pourquoi ne pas rendre l'obélisque de la Concorde, alors que c'est un cadeau diplomatique, mais selon la formule heureuse d'il y a quelques années d'un journaliste, qui pour une fois avait bien compris le sujet, restituer, c'est revisiter l'histoire et la géographie. C'est une réalité de ces dossiers mais il faut savoir s'arrêter, mettre une limite dans le temps et dans l'espace. Pour les prises d'œuvres d'art de la période révolutionnaire et impériale par exemple, le congrès de Vienne et le traité de 1815 qui en est issu, ont réglé à l'époque la question des restitutions : le débat est donc clos.

Isabelle Anatole-Gabriel, cheffe de l'unité Europe et Amérique du Nord au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco - Je suis heureuse de voir la communauté muséale se mobiliser à ce propos, mais un peu inquiète de constater qu'elle n'est pas sûre de

ses forces et de la légitimité de son travail. Plutôt que d'être pour ou contre le rapport Savoy-Sarr, prenons-le pour ce qu'il est. Un de ses enjeux est intellectuel et historiographique : il porte sur la mémoire coloniale et l'éventuelle résilience de différents acteurs, dont les États, face à cette mémoire. Mais il a aussi pour objectif de fonder de nouvelles relations internationales avec certains pays africains, enjeu politique qu'exprime Felwine Sarr, un économiste. Il me semble qu'on ne peut faire injonction aux musées de régler ces deux grandes questions, intellectuelle et politique. En revanche, des interventions de ce soir, il m'apparaît que les musées ont, grâce à leur travail, leur expérience, une série de propositions à faire et de réponses à cette double injonction qu'on leur adresse.

Certes, on ne pourra pas éviter quelques restitutions symboliques *de regalia* ; d'autres pays l'ont fait et le feront. Mais le nœud de la question sera la capacité des pouvoirs publics à assurer la pérennité des échanges scientifiques et culturels entre les institutions muséales en France et en Afrique ; c'est dans cette pérennité que la réponse politique se jouera.

Hélène Bocard, conservatrice au Palais de la Porte dorée -

Lors de l'assemblée générale du comité d'histoire de l'art en janvier, Benedicte Savoy a évoqué une mission confiée à Pierre Quoniam sur le même sujet à la fin des années 1970. Lui était un homme de musée. En sait-on plus à ce sujet ?

Claire Chastanier - Effectivement, elle cite beaucoup ce rapport, d'ailleurs assez bref. Pour ma part, je n'y lis pas ce qu'elle y voit. Dans les années 1980, Pierre Quoniam a bien été chargé d'animer un groupe de travail sur la restitution de certains biens à des pays africains.

François Mairesse - La politique de *de-accessioning* – sortie de l'inventaire, si l'on veut – que les Néerlandais pratiquent beaucoup, n'est pas très éloignée de notre sujet : l'objet concerné peut alors être vendu, donné, voire restitué. Mais cela coûte cher ! Parce que la déontologie impose, avant de sortir un objet d'un inventaire, de se livrer aux recherches nécessaires pour être sûr de son parcours, cette politique est coûteuse, si coûteuse que certaines opérations envisagées aux Pays-Bas n'ont pas eu lieu pour cette raison. On pourrait donc dire : pourquoi pas une politique de restitution, si elle commence par la conclusion de partenariats permettant des recherches

sur la provenance des objets considérés, ce qui coûtera très cher à l'État français s'il souhaite s'engager dans cette voie. De même, si l'on veut développer des relations diplomatiques culturelles, la communauté muséale peut y travailler, mais cela suppose également un investissement considérable. Ce type de coopération internationale existait d'ailleurs de façon plus affirmée dans les années 1970 et 1980, avec des formations et des soutiens plus forts.

Les restitutions doivent être envisagées dans la perspective large d'une politique véritable dont certains de ceux qui la préconisent ne savent pas très bien ce dont il s'agit.

Yves Le Fur - Nous conservons, depuis les années 1930, des dépôts successifs de l'Institut français d'Afrique noire, devenu l'Institut fondamental d'Afrique noire. Son directeur nous a rendu visite en juin 2018 pour nous dire que, dans la perspective de l'ouverture du Musée des civilisations noires de Dakar, il aimerait que nous rendions ces dépôts ; nous avons acquiescé. Mais, le 29 janvier 2019, les caisses étaient toujours dans les locaux du transporteur, et on nous demande plus de 200 000 euros de droits de douane pour permettre que les objets venus du Sénégal y retournent. En effet, cela coûte cher...

Juliette Raoul-Duval - Le rapport consacré à la restitution du patrimoine africain remis au président de la République en décembre 2018 a été assez clivant. Les professionnels de musée ont ressenti ce rapport comme une offense, une provocation, non parce qu'il traite de cette question à un niveau politique mais parce que ses auteurs ont soigneusement évité de consulter les professionnels des musées et de mentionner le travail scientifique qui y est mené. Cela nous a conduit non pas à offrir une tribune à Bénédicte Savoy comme nous l'avions envisagé initialement mais à vous proposer de nous réunir pour débattre de la manière de faire valoir ce que sont les métiers des musées, peut-être en formulant des recommandations. Nous disons que les musées sont tout disposés à procéder à un travail scientifique sur les collections mais qu'ils manquent cruellement de ressources pour le faire, et qu'ils sont compétents, si on leur en donne les moyens – moyens de formation compris –, pour déterminer des éléments concernant la provenance des objets qu'ils conservent, ce qui est une amorce de réponse à la question de savoir si les collections ont été bien ou mal acquises.

Une profession est donc réunie ce soir pour manifester sa cohésion et souligner publiquement la compétence des musées pour travailler sur leurs propres collections.

Nous pourrions proposer à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au ministre de la culture de lancer un programme conjoint, réunissant universitaires, professeurs au Collège de France et professionnels des musées, pour avancer sur la question des restitutions, qui mérite évidemment d'être posée : nous ne nions pas la présence dans nos collections de biens pour certains mal acquis.

Depuis le mois de décembre dernier et ce soir encore, il a été question plusieurs fois de l'instrumentalisation des musées dans le cadre de la diplomatie culturelle. L'instrumentalisation va loin quand on décide de rendre vingt-six objets pour faciliter les relations avec un pays donné mais, de manière générale, les musées se sentent plus instrumentalisés par le politique qu'ils ne le désireraient – on a vu combien, ces derniers temps, ils ont été utilisés pour accueillir des chefs d'État.

Dans ce contexte, il est très important de réfléchir collectivement, dans le cadre de l'ICOM, à une nouvelle définition commune du musée dans laquelle se reconnaîtront les 40 000 membres de l'association, définition qui n'est pas celle d'un lieu banal dans lequel on pourrait richement et noblement accueillir des collections dans lesquelles puiser. On se réjouira que plus d'une cinquantaine de propositions de nouvelle définition soient déjà parvenues. Nous gagnerons aussi à renforcer la culture muséale internationale commune par le biais du code de déontologie de l'ICOM. Ce texte n'est pas contraignant mais il fixe une manière commune de penser notre contribution spécifique au partage culturel, et par ce biais, à la paix. Traduit en trente-six langues et périodiquement révisé, ce document établit un lien entre tous les peuples, dont les peuples d'Afrique, bien sûr.

Enfin, je ne saurais conclure sans souligner qu'il se passe des choses importantes dans le monde muséal africain. On l'a vu en juin dernier quand, lors du choix de la ville qui accueillera la conférence générale de l'ICOM de 2022, la candidature d'Alexandrie l'a emporté sur celles d'Oslo et de Prague, totalisant plus de voix que les deux capitales européennes réunies. Au terme d'une soirée pendant

laquelle nous avons traité des relations culturelles entre des peuples qui ont eu une histoire difficile, la place que les musées africains veulent prendre à l'avenir mérite d'être connue des professionnels de l'ICOM ici réunis.



Communiqué



Le comité national français du Conseil International des Musées - ICOM France - a réuni le 20 février 2019 les professionnels de son réseau pour échanger autour du rapport « Restitution du patrimoine culturel africain. Pour une nouvelle éthique relationnelle », remis par Bénédicte Savoy et Felwine Sarr au Président de la République.

ICOM France avait, avec l'accord de ses auteurs, mis en ligne ce rapport très attendu par la profession, dès sa remise au président de la République le 23 novembre 2018.

De nombreuses questions sont vite apparues et les membres d'ICOM France ont émis le souhait d'en débattre entre professionnels de musées : au-delà des convictions exprimées par le rapport sur les objets acquis en Afrique subsaharienne pendant la période de la colonisation - convictions que certains professionnels, en tant que citoyens, peuvent ou non partager - la profession a été frappée de constater que les musées ne sont pas au cœur du propos, alors même que les objets concernés sont dans leurs collections, conservés, documentés, restaurés, le cas échéant exposés dans les établissements muséaux.

La session, comme toutes les sessions d'ICOM France, s'adressait à tous les professionnels de musées, quels que soient leur fonction dans leur institution et leur niveau dans la hiérarchie. S'agissant de la question présentement posée par les restitutions, même si les fonctions scientifiques et de conservation sont concernées au premier chef, tous les autres métiers le sont aussi : les médiateurs quand il s'agit de répondre aux questions des publics, les archivistes et les photographes quand il s'agit de documenter les objets, les muséographes quand il s'agit d'en mettre en scène le récit, les régisseurs quand il s'agit de les mouvoir, les juristes quand il s'agit d'appliquer la loi, les responsables des relations internationales, de la communication...

La participation des publics au débat a été significative, avec 140 inscrits. Les orateurs de la soirée-débat ont été choisis pour représenter des musées dépositaires de collections visées par le champ du rapport : le musée du Quai Branly à Paris et trois musées en région (Angoulême, Rochefort, Nantes). Il nous a semblé aussi essentiel que les collections d'histoire naturelle - même si elles ne sont pas évoquées dans le rapport - soient représentées (Muséum de Nantes) eu égard à l'importante présence de ressources provenant

de la période coloniale. Les aspects juridiques (loi, code du patrimoine, conventions internationales...) ont été présentés par la représentante du service des musées de France (direction générale des patrimoines - ministère de la Culture). ICOM était représenté par son directeur général dans la salle et la modération de la table ronde était assurée par la présidente d'ICOM France.

L'objet de la réunion a été rappelé en introduction :

I - Donner aux professionnels des clés de lecture du rapport afin qu'ils puissent s'en saisir et en débattre dans leurs propres établissements et avec leurs partenaires, notamment pour établir de meilleurs rapports avec les musées africains ;

II - Faire, le cas échéant, des propositions et recommandations professionnelles constructives.

I – La table ronde s'est déroulée au fil de sept questions :

- 1) Collections patrimoniales, inaliénabilité, restitutions : que dit la Loi ?
- 2) Périmètre du rapport : pourquoi l'Afrique subsaharienne ? Pourquoi cette période ? Pourquoi se limiter aux objets d'art, sans considérer les collections d'histoire naturelle ?
- 3) Provenance des collections : comment chaque établissement organise-t-il concrètement le travail d'histoire et de documentation ? Ce travail est-il justement valorisé et partagé ?
- 4) Quelles règles de l'art sont préconisées en matière de circulation et conservation préventive des œuvres *sensibles* ? Sont-elles universellement (ou généralement) respectées entre prêteurs et emprunteurs ?
- 5) Place des publics : comment les associer ?
- 6) Les musées sont désormais partie prenante de la diplomatie culturelle. Est-ce un *déplacement* de leur cœur de métier ? Le rapport suggère que conserver des objets de la période coloniale participe d'entretenir l'esprit de colonisation. Dès lors, se séparer des objets serait-il le premier acte d'une nouvelle éthique ?

- 7) Comment les ambitions de partage culturel et de paix qui fondent toute réflexion sur les restitutions peuvent-elles être l'occasion de coopérations fructueuses et enrichies avec les institutions qui mettent en valeur les œuvres de par le monde ?

II - Propositions et recommandations professionnelles :

- *Valorisation du travail scientifique sur les collections*
 - Soutenir le travail scientifique sur les provenances, les disparités d'origines et les processus d'acheminement, et lui donner une reconnaissance, par le moyen d'un fonds dédié pour la recherche sur les provenances des biens culturels (*cf.* exemple allemand) ou d'un programme de recherche public dédié.
 - Lancer un appel d'offre de recherche sur les collections issues de la période coloniale, favorisant explicitement les recherches menées conjointement par des professionnels de musées et des chercheurs institutionnels ou universitaires. Ces recherches devraient toutes comporter une dimension de comparaison internationale.
- *Formation initiale*
 - Promouvoir les études en matière d'histoire de l'art africain, que l'actuel manque de débouchés ne rend pas attractives.
- *Formation professionnelle et tout au long de la vie*
 - Concevoir une formation professionnelle spécifique pour tous les professionnels de musées dépositaires de collections provenant de contextes coloniaux. Cette formation permettrait de distinguer les différentes catégories de collections, comporterait une base historique de nature à comprendre les enjeux, donnerait des clés de dialogue avec les visiteurs ou partenaires.
 - Favoriser les échanges croisés (définir un cadre de travail adapté) de professionnels de musées français et africains.
- *Information des publics*
 - Promouvoir le rôle éducatif des musées en accordant une place prépondérante à la pédagogie du récit et à la contextualisation.

- Concevoir des outils de communication à destination des publics, tels que brochures ou panneaux. Ces outils seraient communs à tous les musées, validés par une instance ad hoc, et utilisés dans les établissements si besoin. Se rapprocher des collègues des musées d’Afrique subsaharienne et de la diaspora pour cette présentation.
- *Diplomatie culturelle*
 - Les musées sont des acteurs de la diplomatie culturelle, mais ne sont pas des entités politiques. Sensibiliser les acteurs publics ou privés, élus ou responsables nationaux ou territoriaux au rôle de conservatoires et de lieux d’échange des cultures. Structurer l’analyse des demandes de restitutions en fonction de l’instruction des conditions historiques réelles des provenances d’objets.
 - Pérenniser les échanges scientifiques entre institutions muséales, clé de la réponse politique à l’enjeu d’instaurer de nouvelles relations internationales : renforcer le dialogue entre les musées, par la mise en place de chantiers communs des collections, de bases de données communes, de partage des savoirs entre professionnels (notion de rapatriation of knowledge).
 - Expliciter davantage et soutenir le principe d’universalité des collections des musées, comme gage du dialogue entre les cultures et élément défiant les tentations de replis identitaires. Ce principe est promu par le code de déontologie de l’ICOM, traduit dans 36 langues, lien entre ses 40 000 adhérents dans les 135 pays membres.
- *Lois et réglementations*
 - Rassembler en un fascicule unique les principaux textes formant le cadre juridique international et national concernant les collections patrimoniales issues ou non des contextes coloniaux, et les possibilités de restitution existantes le cas échéant dans le droit, pour en permettre une meilleure connaissance par les professionnels des musées. Ce document pourrait comporter pour certains points un tableau comparant les situations de différents pays.

- Renforcer l'utilisation des diverses possibilités de circulation des œuvres, y compris prêts et dépôts.

La discussion se prolongera sur le territoire avec la synthèse des débats, qui sera publiée sur le site d'ICOM France dès le mois d'avril. Elle sera suivie d'un colloque de deux journées qui associerait les collègues des principaux pays dépositaires de collections issues des périodes coloniales et les pays d'origine de ces objets.

Intervenants :

Claire Chastanier, adjointe au sous-directeur des collections, service des musées de France, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture

Philippe Guillet, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes

Yves Le Fur, directeur du patrimoine et des collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Emilie Salaberry, directrice du musée d'Angoulême

Claude Stéfani, directeur des musées municipaux de Rochefort

Modératrice : Juliette Raoul-Duval, présidente d'ICOM France

Directeur de la publication
Juliette Raoul-Duval

Synthèse
Joël Michel
Catherine Schwartz

Relecture - conception
Lisa Eymet
Anne-Claude Morice

Conception graphique
Justin Delort

Impression
ICO imprimerie - Dijon

ISBN
978-2-9564563-3-9

Le comité national français d'ICOM – ICOM France – est le réseau français des professionnels des musées. Il rassemble plus de 5000 membres institutionnels et individuels, formant une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire et venant de toutes les disciplines : beaux-arts, sciences et techniques, histoire naturelle, écomusées ou musées de société.

Les musées sont porteurs d'une responsabilité scientifique, sociale et culturelle. Ils transmettent aux populations leur histoire et leur permettent de la partager.

Les musées rapprochent les cultures et les générations, nourrissent les émotions et le plaisir d'apprendre. Ils doivent aussi repérer, ce qui demain, fera trace de notre culture d'aujourd'hui.

ICOM France est résolument au service de ses membres pour accomplir ces missions et les accompagner dans l'exercice de leurs métiers.

ICOM France

13 rue Molière – 75001 Paris – Tel. : 01 42 61 32 02
icomfrance@wanadoo.fr - www.icom-musees.fr